



3^{ème} Colloque euro méditerranéen en Sciences sociales et Interdisciplinarité
Programme Développement durable et Lien social
AAP CPU-IRD 2011-2012 (Groupe euro méditerranéen de recherches en sciences sociales et développement durable)

Université Cadi Ayyad de Marrakech et Université de Haute-Alsace de Mulhouse

Développement durable, Innovation sociale et Société civile
1^{er} et 2 décembre 2011 à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Marrakech

Appel à communication

Les sociétés contemporaines du Nord et du Sud subissent les dégâts du « progrès industriel ». Chaque jour davantage, elles prennent conscience de la nécessité d'un développement durable qui leur permettra d'inventer de manière pragmatique les possibilités d'un vivre ensemble plus juste et solidaire.

« Etre en société » signifie se sentir concerné, individuellement et collectivement, localement et globalement, par les orientations données au travail en commun, c'est-à-dire par les choix politiques qui engagent l'avenir. Comme citoyen individuel et comme citoyen collectif (ou partie prenante), il s'agit de participer aux débats sur les orientations à donner à l'action (dans les domaines du travail, de la consommation, de l'habitat, etc.). C'est un engagement dans une dynamique de développement ouverte sur l'avenir.

La dynamique sociétale et institutionnelle que connaissent les organisations (collectivités, associations, entreprises) dans le monde d'aujourd'hui, et la multiplication des objectifs sociaux, économiques et de profitabilité, imposent aux acteurs plusieurs défis pour mener des stratégies de développement acceptables avec les orientations de durabilité et prospérité sociale. Ces stratégies doivent évoluer et innover dans le sens de contenir tous les nouveaux défis et s'adapter aux nouvelles exigences qu'incarne toute conciliation entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux. D'où un effort continu et permanent qui s'impose dans le processus d'innovation sociale, un processus complexe sous-tendu par des tensions entre des intérêts et/ou des valeurs contradictoires (profit individuel/profit collectif ; intérêt immédiat/intérêt à moyen ou long terme).

L'innovation sociale se distingue par sa finalité d'aboutir à un bénéfique objectif pour la collectivité locale, les groupes ou les communautés et par des avantages qu'elle doit procurer aux territoires et aux populations quelle que soit sa nature (organisationnelle, de projet, méthodologique, culturelle, technique ou marchande) dans un environnement entrepreneurial, social écologique, économique et humain intégré.

L'innovation sociale est inclusive, car elle se distingue de l'innovation destructrice limitée à la brevetabilité et à la plus value, d'être le fruit d'un travail collectif visant le mieux être, la partageabilité et la libre transférabilité. Initiée par des acteurs locaux, l'innovation sociale se présente comme une intervention et agit comme un vecteur de changement social, de transformation des cadres d'action, d'évolution des relations sociales et d'émergence de nouvelles règles sur la base d'un compromis ou d'une transaction sociale.

L'innovation sociale concerne l'invention de nouvelles modalités d'action collective et d'échanges dans la conception et la mise en œuvre de réponses à des besoins sociaux. Elle doit se traduire par l'émergence de groupes de gens actifs et entrepreneurs qui inventent et concrétisent des façons originales de gérer leurs problèmes quotidiens (de la garde d'enfants ou la prise en charge de personnes âgées, à la recherche d'une alimentation saine et naturelle ; de l'entretien d'espaces verts à l'usage de modes de transport alternatifs ; de la création de réseaux de nouvelles solidarités à la création de nouvelles façons d'habiter et de partager des biens et des services. D'où le rôle que doit jouer la société civile en matière d'initiative, de promotion et de structuration du développement des actions d'innovation sociale.

Le colloque « Développement durable, Innovation sociale et Société civile » est structuré autour de trois axes :

- Axe 1 : *Développement durable et innovation sociale* :

Si le développement durable est difficile à définir, il progresse par des innovations sociales et il faut les distinguer des innovations technologiques. Par exemple, la lutte contre le changement climatique a une dimension technique : l'invention d'un moteur propre. C'est une *innovation de croissance*, qui reste dans la logique économique du « productivisme » qui veut produire toujours plus, sans s'interroger sur les finalités sociales de la croissance matérielle.

Mais la dimension socio-anthropologique est essentielle : le développement durable ne progresse que si nous acceptons de changer nos habitudes et nos modes de vie. L'innovation sociale est une *innovation de rupture* car elle impose la sortie du modèle productiviste et l'adoption de modèles culturels radicalement nouveaux.

Pendant le colloque, des expérimentations en développement durable seront présentées et discutées du point de vue de leur caractère innovant.

Axe 2 : *Innovation sociale et société civile* :

Si l'Etat joue un rôle important dans l'organisation des sociétés, il n'en détient pas le monopole et son rôle est variable, à la fois historiquement et spatialement. La société civile jouit d'une certaine autonomie à l'égard de l'Etat et elle peut agir en complémentarité ou en opposition avec lui.

La société civile est une notion ambiguë car deux définitions cohabitent. Dans sa définition traditionnelle, il s'agit des acteurs économiques privés. Dans l'Europe du Moyen Age, ce sont les villes « franches », les ports principalement (Venise, Hambourg, etc.), où la bourgeoisie locale fait allégeance à l'Empereur, mais organise la ville en fonction de ses intérêts économiques et commerciaux. La société civile est alors la société marchande, régulée par le marché.

Dans son sens moderne, la société civile désigne les acteurs qui défendent les valeurs d'égalité, de justice, de solidarité, de liberté, etc. Elle est représentée principalement par les associations à but non lucratif (le statut juridique étant ici secondaire) et elle est en quelque sorte la conscience morale de la société.

La structuration de l'Etat, surtout lorsqu'il est centralisé, est bureaucratique et rigide, ce qui n'offre pas un contexte favorable aux innovations sociales. La société civile est habituellement plus souple et plus tolérante à l'expérimentation, même s'il faut l'évaluer au cas par cas.

Le colloque examinera et évaluera le rôle de la société civile, marchande et non marchande, ainsi que ses relations avec l'Etat, dans l'introduction d'innovations sociales répondant aux exigences du développement durable. Il permettra plus particulièrement d'interroger comment les initiatives des organisations de l'économie sociale et solidaire répondent à l'innovation sociale par leurs projets.

Axe 3 : Innovations, réseaux, échanges et apprentissages

Les innovations sociales sont plus faciles à mettre en place lorsqu'elles sont de petite taille. Mais le développement durable est à la fois local et global. Aussi la coordination des expériences locales est essentielle pour élargir la démarche et passer du *micro* au *méso* et au *macro*.

Il faut pour cela un fonctionnement en réseau et des échanges. Il faut aussi tenir compte des spécificités locales qui font qu'une « bonne pratique » est vouée à l'échec si elle est reproduite à l'identique et sans adaptations au nouveau contexte. Il y a donc des apprentissages collectifs à réaliser, en matière de retours d'expérience notamment, car l'analyse des échecs peut être très riche d'enseignements.

Le colloque examinera le fonctionnement des réseaux qui facilitent les échanges, les apprentissages et les innovations sociales.

Les communications attendues s'inscriront dans l'un de ces trois axes. Elles pourront :

- Discuter la compréhension et la conceptualisation des trois termes dans leurs articulations : Développement durable, Innovation sociale et Société civile
- Apporter des éclairages historiques ou concrets sur les interactions entre les trois concepts en insistant sur l'apport de l'innovation sociale en termes de solidarités, de prospérité sociale ou de développement durable.
- Présenter et analyser des expériences d'innovations sociales et leur contextualisation pour mieux comprendre les réussites et les difficultés dans la mise en œuvre de projets et l'appréciation des avancées en termes de développement durable.
- Faire des comparaisons à l'échelle locale, régionale ou euro méditerranéenne des expériences d'innovations sociales
- Apporter des témoignages d'implication de la société civile en matière d'innovation sociale et de développement durable.

Une attention particulière sera portée aux initiatives des acteurs (associations, entreprises) intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Les propositions de communication sont à présenter pour le 30 septembre 2011 à l'attention de Josiane Stoessel (josiane.stoessel@uha.fr) et de Sidi Mohamed Rigar (mrigar@hotmail.com) en deux pages maximum (6 000 signes, format Word).

Elles devront :

- Présenter clairement le sujet qui sera traité.
- Montrer son lien avec un (ou plusieurs) axe(s) du colloque.
- Donner l'adresse complète des auteurs (3 maximum), leur fonction et leur(s) discipline(s) scientifique(s).

Les propositions pourront aussi :

- Présenter brièvement la méthodologie utilisée (15 lignes maximum).
- Donner les principales références bibliographiques (6 maximum).

Comité scientifique :

AOUIJ MRAD Amel, Professeure de Droit, Université El Manar de Tunis, (Tunisie)
ARIB Fatima Professeur d'Economie, FSJES, Université Cadi Ayyad, Marrakech, (Maroc)
ASSI Driss, Professeur d'Economie, FSJES, Université Cadi Ayyad, Marrakech, (Maroc)
BENMOUSSA Mohamed, Professeur de Gestion, FSJES, Université Cadi Ayyad, Marrakech (Maroc),
BLANC Maurice, Professeur émérite de Sociologie, Université de Strasbourg (France)
BEHNASSI Mohamed, Professeur de Droit, Université Ibn Zohr, Agadir (Maroc)
DJENANE Madjid, Professeur d'Economie, Université de Sétif (Algérie)
EL COHEN Abdelmajid, Professeur d'Economie, FSJES, Université Cadi Ayyad, Marrakech, (Maroc)
EL MOUTAOUASSET Ahmed, Professeur d'Economie, FSJES, Université Cadi Ayyad, Marrakech (Maroc)
FOUCART Jean, Sociologue, Haute Ecole Charleroi Europe, (Belgique)
GIBOUT Christophe, Professeur de Sociologie, Université du Littoral, Côte d'Opale (France)
GRAR Ahmed, Professeur de Gestion, FSJES, Université Cadi Ayyad, Marrakech (Maroc)
GRODWOHL Marc, Anthropologue, Chercheur associé Université de Grenoble (France)
HAMMOUCHE Abdelhafid, Professeur de Sociologie à l'Université de Lille, (France)
IBENRISSOUL Abdelmajid, Professeur de Gestion, ENCG, Université Hassan II Mohammedia (Maroc)
KAID TLILANE Nouara, Professeure d'Economie, Doyenne de la Faculté des Sciences humaines et sociales, Université A.Mira de Béjaïa, (Algérie)
KERN Francis, Professeur d'Economie, Université de Strasbourg, (France)
LALLI Pina, Professeur de Sociologie, Université de Bologne, (Italie)
LOUITRI Abdenbi, Professeur de Gestion, FSJES, Université Cadi Ayyad, Marrakech (Maroc)
MATHIEU Nicole, Directrice de recherche émérite CNRS, Paris 1, (France)
RIGAR Sidi Mohamed, Professeur de Gestion, Université Cadi Ayyad, Marrakech (Maroc)
SIDMOU Mohamed Larbi, Professeur de Gestion, FSJES, Université Cadi Ayyad, Marrakech (Maroc)
STOESSEL RITZ Josiane, MCF Hdr en Sociologie, Université de Haute Alsace, Mulhouse, (France)
STORRIE Tom, Directeur honoraire Colleges of Further & Higher Education, (Grande-Bretagne)
WOEHL Bernard, Doyen de la Faculté des sciences sociales, Université de Strasbourg, (France)
ZIKY Mustapha, Professeur d'Economie, FSJES, Université Cadi Ayyad, Marrakech (Maroc)

Calendrier du colloque :

- Lancement de l'appel à communication : 3 aout 2011
- Date limite de réception des intentions de communications : **30 septembre 2011**
- Réponse aux auteurs : 5 octobre 2011
- Date limite de réceptions des textes de communications : **10 novembre 2011**
- Réponse aux auteurs : 15 novembre 2011
- Déroulement du colloque : **1 et 2 décembre 2011**